

# FINALES

# CHAMPIONNAT RÉGIONAL

**SAMEDI 12 AVRIL 14H30**  
**DIMANCHE 13 AVRIL 10H00**

**M13 F**  
**OR**

**GYMNASE LOUISE HACHETTE**  
**AVENUE PAUL LANGEVIN 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

**GYMNASE JOLIOT CURIE**  
**3 ALLÉE ROBERT DEBRÉ 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**



**FFvolley**  
Ligue Ile de France



**Région**  
**île de France**

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)  
Finales du Championnat Régional « OR »

**M13 Féminin**

Samedi 12 et Dimanche 13 avril 2025  
à Le Plessis Robinson (92350)

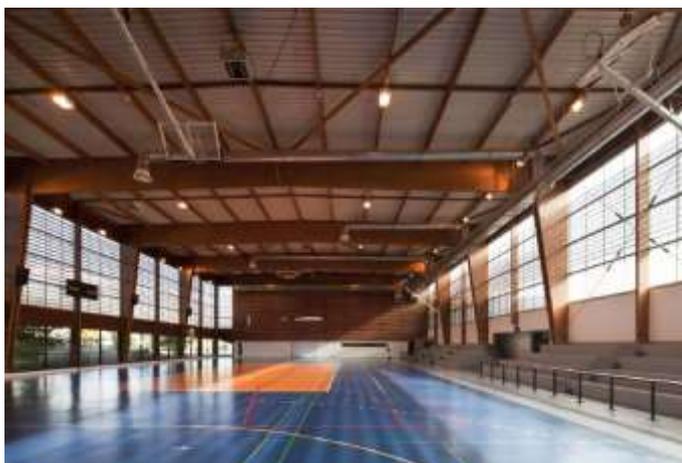


Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Dernière mise à jour le, lundi 07 avril 2025

Saison sportive : 2024/2025



**Complexe sportif Joliot-Curie**

**3, allée Robert-Debré**

**92350 – Le Plessis-Robinson**

 **01 46 01 74 30**



**Complexe sportif Louis-Hachette**

**Avenue Paul Langevin**

**92350 – Le Plessis-Robinson**

 **01 46 01 80 18**

## Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales du Championnat Régional « OR »
Catégorie	M13 F
Codes des divisions	ORF
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4x4
Genre	Féminin

## Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	12 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

## Art. 3 Licences des joueuses

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	<b>Compétition « Extension volley-Ball »</b>
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
<b>Catégories autorisées</b>	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

## Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' <b>entraîneur</b> et les <b>entraîneurs adjoints</b>	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le <b>médecin</b> , le <b>kinésithérapeute</b> , l' <b>ostéopathe</b> ou le <b>préparateur physique</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' <b>Arbitre</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de <b>Responsable de salle (recommandé)</b>	Encadrement (Toute Extension)

## Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées	<b>2</b>
Nombre maximum de joueuses mutées « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses option OPEN par match	Illimité (Voir Art 47 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueuses « assimilés français » (AFR)	illimité

## Art. 6 Date et horaire / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	<b>Samedi 12 avril 2025 : 14h30</b> <b>Dimanche 13 avril 2025 : 10h00</b>
Organisateur	GSA LE PLESSIS ROBINSON VOLLEY-BALL Contact : M ABOULKER Jean Paul Tél : 06 64 80 65 32 ✉ <a href="mailto:jpolab@free.fr">jpolab@free.fr</a> <a href="mailto:contact@plessis-volley92.com">contact@plessis-volley92.com</a>
Programme sur le site fédéral	▪ <b>M13 Féminin</b> : <a href="#">Cliquer ICI</a>

## Art. 7 Formule sportive (Programme en annexe 2)

### ❖ **M13 Féminin** :

#### ▪ Journée 1 - Le samedi 12 avril 2025 à 14h30 :

| 12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes :

##### Ordre des matchs :

- 14h30 : Equipe 1 / Equipe 3

- 30mn après la fin du 1<sup>e</sup> match : Equipe 2 / Gagnant du 1<sup>e</sup> match

- 30 mn après la fin du 2<sup>e</sup> match : Equipe 2 / Perdant du 1<sup>e</sup> match

| A l'issue du tour 1, les équipes classées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> (soit : 8 équipes) seront qualifiées pour les 1/4 de finale le dimanche 13 avril 2025. Les équipes classées 3<sup>e</sup> seront éliminées.

#### ▪ Journée 2 - Le dimanche 13 avril 2025 à 10h00 :

| 10h00 : ¼ de finale

| 11h30 : ½ finale – Places de 5 à 8

| 13h15 : Places 7 et 8 – Place 5 et 6 – Places 3 et 4

| 15h00 : Finale

| 16h30 : Cérémonie de clôture et remise des récompenses à l'issue de la Finale.

**La participation des 8 équipes qualifiées pour les quarts de finale à la cérémonie de clôture est obligatoire.**

**L'équipe absente ou incomplète (minimum 4 joueuses de chaque équipe), s'acquittera d'une amende administrative - voir document des Montants des Amendes et Droits 2024/2025 (Absence à une cérémonie protocolaire).**

## Art. 8 Points et classement

Les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points)** - 2 points d'écart :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires ;
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
4. Le résultat de la rencontre directe.

## Art. 9 Temps morts

- 2 temps morts d'**une minute** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

## Art. 10 Feuille de match

La **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** devra être utilisée. Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») devra être utilisée : **FDM REGIONALE PLATEAU**

La FDME ou la feuille de match « papier » est remise par l'organisateur aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

## Art. 11 Qualification des joueuses - Licence – Surclassement

### Art 11.1 Qualification des joueuses :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueuses, **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Une joueuse absente de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, si elle est normalement qualifiée, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueuses et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

### **Art 11.2 - Licence :**

Pour participer à une rencontre régionale, une joueuse doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifiée pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

**L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.**

### **Art 11.3 Simple-Surclassement :**

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, une jeune joueuse doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

### **Art. 12 Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant dans la même catégorie**

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant devra s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, une seule joueuse de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même une seule joueuse de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quelle joueuse.

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 9 journées, la 7<sup>ème</sup> journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6<sup>ème</sup> journée qui boquera les collectifs...etc.

Toute joueuse dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

** Les joueuses qui participent aux finales du championnat régional « OR » ne pourront pas participer aux finales du championnat régional « Argent » quelle que soit la catégorie.**

**Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.**

### Art. 13 Arbitrage

Les Finales du Championnat Régional « OR » M13, seront encadrées par des arbitres officiels désignés par la CRA.

Indemnités : l'indemnité de l'arbitrage est de 27 € par arbitre et par match. Elle sera réglée par la Ligue IDF de Volley par virement.

La Ligue IDF de Volley facturera le montant de 13,5 € par équipe et par match aux GSA participants.

### Art. 14 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
<b>Equipe incomplète déclarée Forfait</b>	<b>H</b>
Délai <b>maximum</b> entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

### Art. 15 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	7m X 14m
Hauteur du filet	2m10

### Art. 16 Forfait

L'équipe forfait lors des finales du championnat régional « OR », sera éliminée. Elle s'acquittera d'une amende (décision de la CRS) - voir document des Montants des Amendes et Droits 2024/2025 (Décision de la CRS).

## Art. 17 Règlement Sportif 4X4

**Les règles du jeu** en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- installations et équipements,
- dimensions du terrain (Art 15 du RPE)

### **Participants :**

- Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
- Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

### **Positions des joueurs et numérotation :**

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

**Positions relatives des joueurs entre eux** : au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

### **Service :**

- Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
- rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
- services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

**Remplacements des joueurs** : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

**Libéro** : il n'y a pas de libéro.

### **Jeu des joueurs :**

- des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
- de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

**NB :** Les éventuels litiges seront réglés sur place par le (s) représentant (s) de la Commission Régionale Sportive de la Ligue IDF de Volley et/ou les superviseurs des arbitres présents sur place en application du RGE et du RPE.

# ANNEXE 1

## Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	E-mail du correspondant	N° de téléphone
PUC VOLLEY-BALL 1	<a href="mailto:lamache.stef@gmail.com">lamache.stef@gmail.com</a>	07 49 14 24 54
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE 1	<a href="mailto:vb.larochette@orange.fr">vb.larochette@orange.fr</a>	06 23 67 51 00
AS. SP DE SARTROUVILLE 1	<a href="mailto:c-michel78@wanadoo.fr">c-michel78@wanadoo.fr</a>	06 84 42 31 07
VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1	<a href="mailto:yves.molinario@wanadoo.fr">yves.molinario@wanadoo.fr</a>	07 50 89 70 85
VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1	<a href="mailto:correspondant@vcpv.net">correspondant@vcpv.net</a>	06 82 48 58 54
ACBB 1	<a href="mailto:francois.focard@gmail.com">francois.focard@gmail.com</a>	06 60 56 90 12
ISSY LES MOULINEAUX V.B. 1	<a href="mailto:contact@issy-volley.com">contact@issy-volley.com</a>	06 29 80 68 12 06 60 80 03 31
MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1	<a href="mailto:stefidoine@gmail.com">stefidoine@gmail.com</a>	06 61 98 98 01
PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1	<a href="mailto:contact@plessis-volley92.com">contact@plessis-volley92.com</a>	06 58 39 10 62 06 81 45 74 62
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 1	<a href="mailto:volley@vga-fr.org">volley@vga-fr.org</a>	06 84 42 31 07
VINCENNES VOLLEY CLUB 1	<a href="mailto:suillaudfab@hotmail.fr">suillaudfab@hotmail.fr</a>	06 30 77 17 93
V.B. CLUB ERMONT 1	<a href="mailto:vbce@free.fr">vbce@free.fr</a>	06 08 93 07 73

## ANNEXE 2

### Finales du Championnat Régional "OR" M13 Féminin Samedi 12 et Dimanche 13 avril 2025 à Le Plessis Robinson (92350)

Dernière mise à jour le, mercredi 2 avril 2025 à 14h00



#### Tour 1 / Samedi 12 avril à 14h30

<b>Poule A</b>	1	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1
	2	PUC VOLLEY-BALL 1
	3	VOLLEY-BALL LA ROCHETTE 1

<b>Poule C</b>	1	VINCENNES VOLLEY CLUB 1
	2	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1
	3	AS. SP DE SARTROUVILLE 1

<b>Poule B</b>	1	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1
	2	ISSY LES MOULINEAUX V.B. 1
	3	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 1

<b>Poule D</b>	1	MEUDON CHAVILLE SEVRES VB 1
	2	ACBB 1
	3	V.B. CLUB ERMONT 1

#### 1/4 de Finale / Dimanche 13 avril à 10h00

1/4 de finale 1 : 1e de la poule A / 2e de la poule C
1/4 de finale 2 : 1e de la poule B / 2e de la poule D

1/4 de finale 3 : 1e de la poule C / 2e de la poule A
1/4 de finale 4 : 1e de la poule D / 2e de la poule B

#### Places de 5 à 8 / Dimanche 13 avril à 11h30

Perdant 1/4 de finale 1 / Perdant 1/4 de finale 4
---

Perdant 1/4 de finale 2 / Perdant 1/4 de finale 3
---

#### 1/2 Finale / Dimanche 13 avril à 11h30

Vainqueur 1/4 de finale 1 / Vainqueur 1/4 de finale 4
---

Vainqueur 1/4 de finale 2 / Vainqueur 1/4 de finale 3
---

#### Places 7 et 8 / Dimanche 13 avril à 13h15

Perdant Places 5 à 8 - 1 / Perdant Places 5 à 8 - 2
---

#### Places 5 et 6 / Dimanche 13 avril à 13h15

Vainqueur Places 5 à 8 - 1 / Vainqueur Places 5 à 8 - 2
---

#### Places 3 et 4 / Dimanche 13 avril à 13h15

Perdant 1/2 de finale 1 / Perdant 1/2 de finale 2
---

#### La Finale / Dimanche 13 avril à 15h00

Vainqueur 1/2 de finale 1 / Vainqueur 1/2 de finale 2
---

# ANNEXE 3

## Catégories d'âges – 2024/2025

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	<=2019		2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1994
	MAJ/M7		M9		M11	Fig 1,95 m	M13	Fig 2,10 m	M15	Fig 2,10 m	M18	Fig 2,24 m	M21	Fig 2,34 m	M24	Fig 2,34 m	Fig 2,34 m	Fig 2,34 m	
FEMMINES	/	/	/	/	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.	Terrein Sm. x 18m.
2019	6 ans	M7(1)			Single Surclassement	Single Surclassement	Interdiction												
2018	7 ans	M7(2)			Single Surclassement	Single Surclassement													
2017	8 ans	M8(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2016	9 ans	M9(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2015	10 ans	M10(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2014	11 ans	M11(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2013	12 ans	M12(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2012	13 ans	M13(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2011	14 ans	M14(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2010	15 ans	M15(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2009	16 ans	M16(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2008	17 ans	M17(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2007	18 ans	M18(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2006	19 ans	M19(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2005	20 ans	M20(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2004	21 ans	M21(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
2003	22 ans & +	SENI(1)			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												
1994	40 ans & +	MAST			Interdiction	Single Surclassement	Interdiction												